

Notice demande de bourse nationale de collège pour l'année scolaire 2024 – 2025

La demande de bourse nationale de collège¹ est émise par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Comment faire ma demande de bourse nationale de collège ?

- 1- Je remplis les 3 pages du formulaire.
- 2- Je choisis le mode de versement de la bourse en page 4 : directement sur mon compte bancaire (dans ce cas je barre la procuration et je joins un Relevé d'Identité Bancaire sur lequel doit obligatoirement figurer mon Nom et mon Prénom) ou par procuration au représentant légal de l'établissement (dans ce cas je remplis et je signe la procuration en page 4).
Les bourses nationales accordées au titre d'une année scolaire sont versées en trois parts trimestrielles égales au responsable de l'élève ayant formulé la demande de bourse, à la fin de chaque trimestre.
- 3- Je joins la copie de mon avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023. Sauf cas particuliers, votre avis d'impôt sur les revenus est disponible dans votre espace Particulier sur impots.gouv.fr, selon votre situation, entre le 24 juillet et le 2 août 2024.
- 4- Vous devez également fournir selon votre situation les documents suivants :

Selon votre situation	Documents complémentaires à fournir
Si vous vivez en seul (e) avec votre/vos enfant (s)	- Une attestation récente de paiement de la CAF précisant la composition du foyer
Si vous vivez en concubinage c'est à dire si vous partagez avec votre partenaire votre lieu de domicile sans avoir le même avis d'imposition.	- L'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 de votre partenaire. - Une attestation récente de paiement de la CAF précisant la composition du foyer
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition	- Une attestation récente de paiement de la CAF précisant la composition du foyer - ET un justificatif du changement de résidence de l'élève
Si vous n'êtes pas le père ou la mère de l'enfant pour lequel vous demandez la bourse	- La copie de la décision de justice vous désignant tuteur ou vous déléguant l'autorité parentale sur l'enfant - ET une attestation récente de paiement de la CAF précisant la composition du foyer

- 5- Je remets ma demande remplie et signée et tous les documents justificatifs au personnel habilité du collège (le référent bourses) dès le 2 septembre 2024 et au plus tard le jeudi 17 octobre 2024 avant la fermeture du collège.

Si je ne dispose pas de mon avis d'impôt à la rentrée (car je suis en attente d'un avis rectifié ou parce que j'ai déclaré tardivement mes revenus) je dois quand même remettre mon dossier avant le 17 octobre, afin que ma demande soit enregistrée. J'aurais alors jusqu'au 31 janvier 2025 pour compléter mon dossier, en fournissant dès réception mon avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023.

Avant de remplir le dossier je vérifie mon éligibilité

Le barème ci-dessous me permet de vérifier si je peux bénéficier d'une bourse de collège selon les ressources de la famille et le nombre d'enfant(s) à charge :

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2023 à ne pas dépasser	17 927€	22 064€	26 201€	30 338€	34 476€	38 613€	42 750€	46 886€